



## Remboursement de dettes de l'ex conjoint de ma femme d'un crédit immobilier

Par **Sofian07**, le **28/05/2020** à **22:17**

Bonjour,

Suite à l'achat de la part de l'ex-conjoint de ma femme d'un bien immobilier appartenant pour moitié à l'ex-conjoint de ma femme et l'autre moitié appartient à ma femme, nous avons dû, ma femme et moi, nous acquitter des sommes que son ex devait à la banque car il ne payait pas sa part du crédit immobilier en totalité, cela dépendait des mois. Je sais que ma femme était caution solidaire mais, moi, j'ai dû déboursier, donc la moitié de cette dette en l'englobant dans notre nouveau crédit immobilier.

Quels recours sont possibles pour récupérer les sommes engagées ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **28/05/2020** à **22:44**

Bonjour

On a bien mal conseillé, pour en arriver là...

Sur quelle base votre banquier a-t-il pu intégrer ce crédit a votre financement ?

L'acte le précise-t-il ?

Par **Sofian07**, le **29/05/2020** à **12:12**

Vu que ma femme etait caution solidaire de son ex compagnon nous n'avons pas eu le choix que d'effacer ça dette pour pouvoir racheter la maison..

Par **youris**, le **29/05/2020** à **15:06**

bonjour,

si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté, ce n'est pas vous qui avez payé les dettes de votre épouse mais la communauté.

la communauté peut se retourner contre l'ex de votre épouse pour la somme qu'elle a remboursée à sa place.

rien ne vous obligeait à racheter la maison, par contre comme emprunteur solidaire, votre épouse avait obligation de rembourser le crédit payé à la place de son ex.

il fallait vous poser la question avant d'acheter la maison.

salutations

Par **Sofian07**, le **29/05/2020** à **15:14**

Bonjour,

Le sujet n'est pas de savoir si j'aurai du me poser la question avant. Le sujet est exposer plus haut donc vos réponses sont inutiles.

Cordialement

Par **youris**, le **29/05/2020** à **16:56**

nous sommes sur un forum accessible à tous, les réponses apportées aux questions, même celles que vous estimez inutiles, peuvent intéresser tout le monde en particulier sur le régime légal.

je vous laisse donc à votre problème !